

Validation annuelle des stérilisateurs : comment impliquer les utilisateurs tout en garantissant l'expertise requise ?

Stéphane Mayor

La validation des procédés de stérilisation est obligatoire dans les établissements de soins depuis le 1^{er} janvier 2002. Les petites structures ont pris du retard dans l'exécution des validations, mais aujourd'hui, la tendance change. Les validations des petits stérilisateurs à vapeur d'eau saturée (EN 13060) engendrent des frais importants liés aux déplacements et aux heures d'attente devant les appareils par les personnes réalisant les mesures techniques. De ce fait, le rapport entre le prix de l'appareil et la validation est disproportionné (~10 000.– / 1500.– CHF) et risque à l'avenir d'être un frein à la mise en place de la législation en vigueur.

OBJECTIFS

- Optimiser les coûts de validation
- Faciliter l'accessibilité à la validation

- Responsabiliser les utilisateurs au processus de validation et les sensibiliser à la pratique de tous les jours
- Fournir un matériel facile d'utilisation avec un soutien personnalisé et compétent dans le domaine de la stérilisation
- Réaliser un rapport de validation conforme à la norme EN ISO 17665 validé par des experts reconnus.

CLIENTÈLE VISÉE

- Les cabinets médicaux, dentaires, tatoueurs, podologues/pédicures, les esthéticiennes, les petites cliniques, tous praticiens utilisant un stérilisateur à vapeur d'eau saturée dans le domaine de la santé. |

CURRICULUM VITAE



Stéphane Mayor

- 2007 DIU en Stérilisation hospitalière
- 2007 Auditeur Interne de Systèmes de Management de la Qualité
- 2005 Chef d'entreprise de la société MayBa.ch SA à Pully et St-Gall
- 2003 Secrétaire au comité central de la Société Suisse de Stérilisation Hospitalière (SSSH)
- 1994 -2005 Divers postes à responsabilités chez Schaefer Mayfield Schweiz AG (Fabricant de stérilisateurs)

